



Litige avec mon assureur suite a un accrochage

Par **pascale**, le **09/11/2010** à **23:25**

Bonjour,

J'ai été percuté par une voiture qui me doublait et qui a voulu se rabattre avant un haricot. Il m'a touché l'aile avant gauche et tout ça s'est passé dans un bourg. Sur le constat, il est bien indiqué qu'il doublait, il est indiqué qu'il roulait dans le même sens. Mon assurance nous met les torts à 50/50. Que puis-je faire vu que je ne suis pas d'accord ?

Merci de votre réponse.

Par **chaber**, le **10/11/2010** à **08:54**

Bonjour,

Si le constat signé des deux parties est bien rédigé comme vous le mentionnez, votre assureur ne peut qu'appliquer la convention IDA, soit 50/50.

Il eût fallu cocher la case pour votre adversaire "changeait de file"

Avez-vous fait un schéma par lequel on pourrait retrouver la présence du haricot et le véhicule adverse en travers.?